

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Le neuf juillet deux-mille-vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 3 juillet 2020

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme HUSSON JOSSE Muriel, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, BIRON Martine, POTIRON Anne, MUSSEAU Sonia, MM. COUGNAUD Raphaël, GOURDON François, LIBERT David, Mme BROQUET Nathalie, M. ECOMARD Bertrand, Mme BERNARD Charline, M. PLUTA Sébastien, Mme NORMAND Claire

Etaient Excusés : MM. DE NONANCOURT Xavier, GABORIT Christian

Secrétaire de séance : M. PEROYS Bernard

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 juin 2020.

PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE D'ASSAINISSEMENT 2019 (SAUR)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT, la SAUR, délégataire du service d'assainissement de la commune remet un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution de la délégation de service public durant l'exercice 2019 ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Monsieur le Maire en fait la présentation

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder, suite aux élections municipales, au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS de Paulx. Il rappelle qu'il doit comprendre, outre le Maire qui en est son président, au minimum 8 membres et au maximum 16 membres.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé à 12.

6 membres élus du conseil :

- Mme MUSSEAU Sonia
- M. GOURDON François
- M. DE NONANCOURT Xavier
- Mme BERNARD Charline
- M. GABORIT Christian
- Mme BROQUET Nathalie

6 membres représentant la société civile seront nommés par le Maire :

- Mme CHIFFOLEAU Annie
- Mme SIMONEAU Darlène
- Mme POUILLAS Liliane
- Mme MENARD Marie-Thérèse
- Mme GUIHAL Nicole
- Mme ECOMARD Monique

DESIGNATION DE DELEGUES AU SYDELA

Titulaires :

- Bernard PEROYS
- Christian GAUTHIER

Suppléants :

- Sébastien PLUTA
- Laurent OLLIO

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'ASSOCIATION SANTE A DOMICILE

- Nadine PERRODEAU

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

- Muriel HUSSON JOSSE

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

- Raphaël COUGNAUD

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE (SAH)

S'agissant d'une compétence communautaire, le conseil propose la candidature de Xavier de NONANCOURT

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil renouvelle pour 3 ans la convention d'assistance technique qui lie le Conseil départemental de Loire-Atlantique à la commune de Paulx dans le domaine de l'assainissement collectif.

Pour mémoire la mission assurée par le Département est la suivante :

- assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages
- assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations,
- assistance pour la programmation de travaux,
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le montant annuel de la rémunération est de 0.01 € par habitant

AVENANT A LA CONVENTION AVEC POLLENIZ : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Polleniz est un réseau de professionnels, de particuliers, d'associations, de collectivités et de bénévoles en charge de la santé du végétal depuis plus de 30 ans. Il est reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine végétal sur l'intégralité du territoire des pays de la Loire. Il participe également à la lutte contre les espèces ravageuses dont le frelon asiatique.

La commune a signé à ce titre une convention de partenariat le 29 avril 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020, Polleniz change de statut juridique et devient une association.

Un avenant sera signé afin de prendre en compte le changement de statut.

AVENANT A LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL DES POMPIERS (SDIS)

Dans le cas où un bien mis à disposition ne serait plus affecté par le SDIS au fonctionnement des services d'incendie et de secours, il est restitué au District ou à la commune le cas échéant.

Comme il est mis fin à l'occupation du CIS de Paulx, mis à disposition par la commune, parce que les personnels du CIS de Paulx ont intégré la COMCIS de Saint-Etienne-de-Mer-Morte / Paulx, il convient de passer un avenant de restitution.

TARIFS SALLES AUTO-ENTREPRENEURS

Il convient de fixer des tarifs supplémentaires pour certaines activités qui n'avaient pas été prévues dans différentes salles communales.

Le conseil fixe les tarifs suivants pour les auto-entrepreneurs :

- Location du hall de la bibliothèque : 15 € la demi-journée
- Location de la salle multifonction de la salle des sports : 15 € la demi-journée

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PAULX'TAGER

L'association Le Paulx'tager, créée en novembre 2019 et avec laquelle la commune a signé une convention de mise à disposition d'un terrain, a pour vocation la pratique du jardinage en collectif avec pour objectifs :

- « La gestion d'un terrain pour l'expérimentation de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, participant ainsi au maintien de la biodiversité et à la diffusion des connaissances sur ce milieu par la sensibilisation et l'éducation
- L'encouragement du lien social en créant un lieu de vie ouvert, convivial, propice aux rencontres intergénérationnelles et interculturelles
- Une autre approche de l'économie en favorisant le plaisir de créer, produire, goûter et partager le fruit de ses efforts, pour soi et ses proches, quelles que soient ses ressources monétaires. »

L'association fraîchement créée doit acheter du matériel et monter un cabanon. Elle sollicite une subvention de 500 €.

Le conseil souhaite que le potager s'ouvre aux écoles et lui accorde les 500 € (16 voix pour et 1 abstention).

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil décide :

- par 17 voix pour et 1 abstention avec effet au 25 mai 2020, date d'élection du Maire, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique (1 361.29 € brut)
- par 11 voix pour (6 voix pour un taux alternatif) avec effet au 25 mai 2020, date d'élection des adjoints, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire à 13.97 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (543.35 € brut soit 470 € net)

CENTRE-BOURG : DEVIS DE LOIRE-ATLANTIQUE AMENAGEMENT

Un devis d'un montant de 17 550 € est proposé à la commune. Il conviendra de rencontrer Loire-Atlantique développement afin qu'il présente le contenu de l'intervention envisagée.

QUESTIONS DIVERSES

- marché nocturne
- commission des impôts (proposer MM. PLUTA, COUGNAUD, OLLIO et ECOMARD)